



CESER de Bourgogne
Conseil économique, social
et environnemental régional

LE BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2014 DU CONSEIL REGIONAL DE BOURGOGNE

AVIS

présenté par

Claude DARCIAUX

COMMISSION N° 6

« Finances, politiques contractuelles, coopération interrégionale,
relations européennes et internationales »

SEANCE PLENIERE DU 25 JUN 2014

Conseil économique, social et environnemental de Bourgogne
17, boulevard de la Trémouille - CS 23502 – 21035 Dijon - Tél. 03 80 44 34 32 - Fax 03 80 44 33 09
e-mail : ceser@cr-bourgogne.fr www.cr-bourgogne.fr

LE CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL REGIONAL DE BOURGOGNE

VU

- ◆ Le code général des collectivités territoriales,
- ◆ La loi n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République,
- ◆ Le rapport transmis par Monsieur le Président du Conseil régional, relatif au Compte Administratif 2013 et au projet de Budget Supplémentaire pour l'exercice budgétaire 2014,
- ◆ Les observations des Commissions du CESER,
- ◆ Le projet d'avis de la Commission du CESER en charge des Finances.

MOUVEMENTS REELS

1. Les ajustements de dépenses

En ce qui concerne les dépenses des fonctions budgétaires 0 à 9 (opérations ventilées), les évolutions s'établissent comme suit :

AP/AE :	+25 133 668,71 €
CP :	-5 597 617,29 €

Ces évolutions globales, par fonction, sont précisées dans le tableau suivant :

BS 2014	Autorisations de	Autorisations	Crédits de Paiement	Crédits de Paiement
	Programmes	d'Engagement	Investissement	Fonctionnement
Fonction 0 - Services généraux	257 194,58	572 216,13	-792 664,17	976 750,00
Fonction 1 - Formation professionnelle et apprentissage	1 600 000,00	3 012 000,00	250 000,00	915 000,00
Fonction 2 - Enseignement	-600 000,00	14 100,00	-650 208,00	
Fonction 3 - Culture, sports et loisirs	-28 000,00	13 950,00		-24 050,00
Fonction 4 - Santé	0,00			
Fonction 5 - Aménagement des territoires	100 000,00		-1 633,52	-78 216,00
Fonction 7 - Environnement	180 000,00		72 000,00	96 167,00
Fonction 8 - Transports	11 715 000,00	247 000,00	-3 518 470,60	247 000,00
Fonction 9 - Action économique	8 050 208,00		-3 056 292,00	-33 000,00
TOTAL	21 274 402,58	3 859 266,13	-7 697 268,29	2 099 651,00
	<i>25 133 668,71</i>		<i>-5 597 617,29</i>	

Au sein de chacune des fonctions, quelques mouvements peuvent être soulignés :

- Sous-fonction 12 Apprentissage : +4 107 950 € en AP/AE et +1 178 000 € en CP : il s'agit du plan d'urgence en faveur de l'apprentissage annoncé en mars dernier pour lutter contre le décrochage scolaire qui est concrétisé dans ces inscriptions.
- Sous-fonction 82 – Routes et voiries : +12 500 000 € en AP et -2 075 347 € en CP : poursuite des travaux de mise à 2x2 voies de la RCEA. L'Etat a sollicité la Région en mars 2014 à hauteur de

12 500 000 € pour des travaux qui devraient commencer à l'automne et durer 5 ans (2,5 M€ par an). En parallèle les échéanciers sur d'autres travaux permettent de réduire les CP sur cet exercice.

- Sous-fonction 88 – Autres transports : le programme aviation est abondé de 247 000 € en AE et CP. Il s'agit, pour le Conseil régional de Bourgogne, de participer au budget d'exploitation de l'aéroport du 1^{er} juin au 31 août et d'adhérer au futur syndicat mixte associant les collectivités territoriales partenaires à compter du 1^{er} septembre. Le maintien de l'aviation d'affaires devrait entraîner un coût de 150 000 € par an pour le Conseil régional de Bourgogne.
- Sous-fonction 91 – Interventions économiques transversales : +8 050 208 € en AP/AE et -3 056 292 € en CP : l'inscription principale (de +8 000 000 €) concerne l'accompagnement de l'implantation d'un Center Parcs sur la commune du Rousset (71). On peut rappeler qu'un autre projet du même ordre (et du même investisseur) devrait être implanté dans le Jura voisin.

Les autres mouvements sont d'ampleur mesurée et n'appellent pas de commentaire particulier.

2. Les ajustements de recettes

Les évolutions de recettes s'avèrent être essentiellement des hausses. Au total les ressources nouvelles s'élèvent à 4 341 165,04 € (hors résultat).

Les recettes des impositions directes et des dotations de compensation de la réforme fiscale sont revues à la hausse : +1 953 622 €. Ce qui est, dans l'absolu, une bonne nouvelle, doit aussi être lu comme un signe peu favorable puisque ce versement signifie que la Bourgogne, comme 15 autres régions métropolitaines, a eu une croissance économique inférieure à la moyenne.

La loi de finances pour 2013 a créé un fonds de péréquation des ressources des régions. Une quote-part du fonds est réservée aux régions d'outre-mer. Sont prélevées les régions dont le taux de croissance des produits post-TP est supérieur à la moyenne. Sont bénéficiaires les régions dont le taux de croissance est inférieur à la moyenne.

Pour 2014, l'Alsace, la Corse, l'Île-de-France, les Pays de la Loire, Poitou-Charentes et Rhône-Alpes sont les régions contributrices.

Le résultat de l'exercice 2013 s'élève à 103,53 M€. La reprise de ce résultat se traduit par l'inscription d'une recette de 166,49 M€ dont 129,1 M€ sont affectés à la couverture des besoins de financement de l'exercice et 37,38 M€ affectés en résultat de fonctionnement reporté.

La hausse des recettes réelles et la diminution des dépenses réelles permettent de réduire l'inscription d'emprunt d'un montant de 9,59 M€.

L'emprunt d'équilibre est donc réduit de -46,97 M€ et n'atteint plus que 84,86 M€.

Conclusion

Le CESER considère que ce budget supplémentaire montre à nouveau la volonté de limiter le recours à la dette comme moyen de financement.

Il tient également à souligner l'effort supplémentaire engagé en faveur de la formation professionnelle et de l'apprentissage qui sont essentiels pour l'avenir de la région.

AVIS ADOPTÉ PAR 64 VOIX POUR ET 8 ABSTENTIONS

EXPLICATIONS DE VOTE

**Intervention d'Etienne RAVY
au titre de la Fédération de la formation professionnelle (FFP)
et des centres de formation d'apprentis (CFA) implantés en Bourgogne**

« Je trouve la conclusion de l'avis un peu courte sur l'apprentissage et la formation professionnelle.

Depuis 2009, l'apprentissage en Bourgogne a perdu 20 % de ses effectifs, passant de 12 137 à 10 081 apprentis, et le budget apprentissage est en constante diminution.

Ce n'est qu'au budget supplémentaire de juin 2014 que l'on découvre que la situation de l'apprentissage est préoccupante.

Le plan exceptionnel aurait pu être prévu au budget 2014. C'est 4,1 millions d'euros dont l'apprentissage aurait bénéficié cette année et non 1,8 million d'euros.

Je voterai cet avis. »



Intervention d'Annick GUYENOT au titre de la CGT

« En ce qui concerne le financement par le Conseil régional de Bourgogne du projet Center Parcs situé sur la commune du Rousset en Saône-et-Loire, la CGT constate qu'il s'agit d'un investissement d'un montant important de 8 millions d'euros.

La CGT s'interroge donc à plusieurs niveaux quant au financement massif d'un projet privé.

Dans un contexte de raréfaction budgétaire des finances publiques, que penser de ce projet et de son projet rival dans le Jura, département limitrophe ?

Par rapport aux questions environnementales et énergétiques et à l'heure notamment de la transition énergétique, l'installation d'un Center parcs interroge notamment quant à la gestion de l'eau et à la gestion de l'énergie puisqu'il s'agit de recréer une atmosphère tropicale en pleine Bourgogne.

Par ailleurs, promouvoir ce type de tourisme, ce n'est pas privilégier le tourisme social. S'agit-il de promouvoir un tourisme de haute qualité tel que le réclame le SRADDT ?

Enfin, en contrepartie de son important investissement financier, le conseil régional entend-il afficher et poser des exigences sociales vis-à-vis des salariés et des conditions de travail, notamment en matière de droits syndicaux, afin d'éviter que ne se renouvelle une situation à l'Amazon chalonnais ?

Notamment à cause de ses nombreuses interrogations quant à ce projet de financement, la CGT s'abstiendra sur ce budget supplémentaire. »